

De: centrecrisesanitaire
Envoyé: jeudi 2 avril 2020 19:29
À: ARS971-ALERTE; ARS972-ALERTE; ARS976-ALERTE; ARS-974-ALERTE; ARS14-ALERTE; ARS2A-ALERTE; ARS35-ALERTE; ARS45-ALERTE; ARS59-ALERTE; ARS69-ALERTE; ARS973-ALERTE; ARS-BFC-ALERTE; ARS-GRANDEST-ALERTE; ARS33-ALERTE; ARS75-ALERTE; ARS31-ALERTE; ARS13-ALERTE; ARS44-ALERTE; CHAMPION, Etienne (DG ARS HDF); COIPIET, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG); DE BORT, Clara (ARS-GUYANE); DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG); DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE); GARDEL, Christine (ARS-NORMANDIE); GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE); HABERT, Laurent (ARS-CVL); LADOUCETTE, Martine (ARS-REUNION); LAFORCADE, Michel (ARS-NA/DIRECTION GENERALE); LANNELONGUE, Christophe (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DG); LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE); MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE); PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG); RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG); ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR); VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE); VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE); ARS971-CRISE; ARS-REUNION-CRISE; LD-ARS CRISE (Metropole) 2017; Agence de santé Wallis et Futune; ARASS PF; ATS Saint Pierre et Miquelon; DASS Nouvelle Calédonie; KLEIN, François (DGS/MOM); veille@sante.gov.pf
Cc: ARSZONE13-DEFENSE; arszone33-alerte; ARSZONE54-ALERTE; ARSZONE59-DEFENSE; ARSZONE69-ALERTE; ARSZONE75-ALERTE; ARSZONE972-DEFENSE; ARS973-ALERTE; ARSZONEOI-ALERTE; ARSZONE35-CRISE; ARSZONE35-ALERTE
Objet: COMPLEMENTS [COVID-19] MINSANTE/CORRUSS n°2020_44 : DASRI

- POUR ACTION ET INFORMATION -

Mesdames et Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous, **en complément du MINSANTE n°2020_44 relatif aux DASRI**, des éléments sur le sujet du transport de DASRI qui sont utiles à relayer notamment auprès des établissements de santé. Ces éléments ont été préparés en lien avec la mission transport de matières dangereuses du MTES. D'autres questions formulées par vos équipes sont en cours de traitement.

TRANSPORT de DASRI

Le transport de DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) affectés au numéro ONU 3291 est soumis aux exigences de formation des personnels de conduite mentionnées aux dispositions du chapitre 8.2 de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

L'arrêté du 29 mai 2009 (dit arrêté TMD) prévoit à son article 23 que des dérogations individuelles à titre temporaire peuvent être délivrées pour des opérations de transport sur le territoire national.

Le contexte actuel pouvant générer des tensions quant à la disponibilité de conducteurs formés au titre du 8.2 de l'ADR, la possibilité de déroger aux prescriptions réglementaires peut être envisagée. Dans ce cadre, les établissements de soins souhaitant en bénéficier peuvent formuler leurs demandes auprès de la Mission du Transport de Matières Dangereuses à l'une des adresses de courriel suivantes:

jean-michel.piquion2@developpement-durable.gouv.fr

claud.pfauvadel@developpement-durable.gouv.fr

Cordialement,

Centre de Crise Sanitaire

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



DGS
Direction générale de la Santé

 solidarites-sante.gouv.fr
 @AlerteSanitaire



Les activités du CORRUSS sont certifiées ISO 9001- version 2015

De : centrecrisesanitaire

Envoyé : jeudi 26 mars 2020 20:36

À : 'ARS Guadeloupe' <ars971-alerte@ars.sante.fr>; 'ARS Martinique' <ars972-alerte@ars.sante.fr>; 'ARS Mayotte' <ars976-alerte@ars.sante.fr>; 'ARS Océan Indien (Réunion - Mayotte)' <ars-oi-alerte@ars.sante.fr>; ARS14-ALERTE <ars14-alerte@ars.sante.fr>; ARS2A-ALERTE <ars2a-alerte@ars.sante.fr>; ARS35-ALERTE <ars35-alerte@ars.sante.fr>; ARS45-ALERTE <ars45-alerte@ars.sante.fr>; ARS59-ALERTE <ars59-alerte@ars.sante.fr>; ARS69-ALERTE <ars69-alerte@ars.sante.fr>; ARS973-ALERTE <ars973-alerte@ars.sante.fr>; ARS-BFC-ALERTE <ars-bfc-alerte@ars.sante.fr>; ARS-GRANDEST-ALERTE <ars-grandest-alerte@ars.sante.fr>; 'Région Aquitaine - Limousin - Poitou- Charentes' <ars33-alerte@ars.sante.fr>; 'Région Ile de France' <ars75-alerte@ars.sante.fr>; 'Région Languedoc-Roussillon - Midi - Pyrénées' <ars31-alerte@ars.sante.fr>; 'Région PACA' <ars13-alerte@ars.sante.fr>; 'Région Pays de la Loire' <ars44-alerte@ars.sante.fr>; CHAMPION, Etienne (DG ARS HDF) <etienne.champion@ars.sante.fr>; COIPILET, Jean-Jacques (ARS-PDL/DG) <jean-jacques.coiplet@ars.sante.fr>; DE BORT, Clara (ARS-GUYANE) <clara.debort@ars.sante.fr>; DE-MESTER, Philippe (ARS-PACA/DG) <philippe.de-mester@ars.sante.fr>; DENUX, Valérie (ARS-GUADELOUPE) <valerie.denux@ars.sante.fr>; GARDEL, Christine (ARS-NORMANDIE) <christine.gardel@ars.sante.fr>; GRALL, Jean-Yves (ARS-ARA/DIRECTION GENERALE) <jean-yves.grall@ars.sante.fr>; HABERT, Laurent (ARS-CVL) <laurent.habert@ars.sante.fr>; LADOUCKETTE, Martine (ARS-REUNION) <martine.ladoucette@ars.sante.fr>; LAFORCADE, Michel (ARS-NA/DIRECTION GENERALE) <michel.laforcade@ars.sante.fr>; LANNELONGUE, Christophe (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DG) <christophe.lannelongue@ars.sante.fr>; LECENNE, Marie-Hélène (ARS-CORSE/DIRECTION GENERALE) <marie-helene.lecenne@ars.sante.fr>; MULLIEZ, Stéphane (ARS-BRETAGNE/DIR-GENERALE) <stephane.mulliez@ars.sante.fr>; PRIBILE, Pierre (ARS-BFC/BFC/DG) <pierre.pribile@ars.sante.fr>; RICORDEAU, Pierre (ARS-OC/DG) <pierre.ricordeau@ars.sante.fr>; ROUSSEAU, Aurélien (ARS-IDF/DIRECTION-GENERALE/CABDIR) <aurelien.rousseau@ars.sante.fr>; VIGUIER, Jérôme (ARS-MARTINIQUE) <jerome.viguier@ars.sante.fr>; VOYNET, Dominique (DIRECTION MAYOTTE) <dominique.voinet@ars.sante.fr>; ARS971-CRISE <ars971-crise@ars.sante.fr>; ARS-REUNION-CRISE <ars-reunion-crise@ars.sante.fr>; 'LD-ARS CRISE (Metropole) 2017'; 'Agence de santé Wallis et Futune' <directeur@adswf.fr>; 'ARASS PF' <crise@arass.gov.pf>; 'ATS Saint Pierre et Miquelon' <ALERTE.ATS975@sante.gouv.fr>; 'DASS Nouvelle Calédonie' <alerte.dass@gouv.nc>; KLEIN, François (DGS/MOM) <Francois.KLEIN@sante.gouv.fr>; 'veille@sante.gov.pf' <veille@sante.gov.pf>

Cc : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Objet : [COVID-19] MINSANTE/CORRUSS n°2020_44 : DASRI

- POUR ACTION ET INFORMATION -

Mesdames et Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous des éléments sur le sujet des DASRI pour répondre aux interrogations formulées par vos équipes.

Ils s'appuient sur un avis du HCSP du 19 mars 2020 que vous trouverez ci-joint, également publié sur le site du Haut Conseil de santé publique.

D'autres questions formulées par vos équipes sont en cours de traitement.

COVID-19 et DASRI produits par les établissements sanitaires et médico-sociaux

Les éléments sont rappelés dans la fiche ci-jointe (Fiche 1) qui mentionne les documents de référence sur lesquels s'appuient ces recommandations.

COVID-19 et DASRI produits par les professionnels libéraux de santé

Les éléments sont rappelés dans la fiche ci-jointe (Fiche 2) qui mentionne les documents de référence sur lesquels s'appuient ces recommandations.

COVID-19 et déchets produits par les personnes maintenues à domicile

Les éléments sont rappelés dans la fiche ci-jointe qui mentionne les documents de référence sur lesquels s'appuient ces recommandations.

COVID-19 et filière REP DASRI des patients en autotraitement

La filière à responsabilité élargie du producteur pour les DASRI perforants des patients en autotraitement (ex : patients diabétiques, ...), dite filière REP DASRI PAT, est à ce jour maintenue. L'éco-organisme DASTRI, en charge de cette filière, a mis en place des mesures barrières pour les professionnels de la collecte. En complément, des adaptations des fréquences de collectes dans les pharmacies pourront être mises en place également. L'approvisionnement des pharmacies en boîtes à aiguilles destinées à ces patients en autotraitement est maintenu.

Bien cordialement,

Centre de crise sanitaire

Sous-Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaire

centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



DGS
Direction générale de la Santé

 solidarites-sante.gouv.fr
 [@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire)